

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 OCTOBRE 2016 à 20 heures

Date de la convocation : **18 octobre 2016**

Date d'affichage : **18 octobre 2016**

**Présents** : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX.

**Absent excusé** : Antoine GROS

**Absent** : Gaëtan PERRON

**Pouvoir** : Antoine GROS donne pouvoir à Yann BERTHILLIER

**Secrétaire** : Maurice MARECHAL

Le Maire ouvre la séance et indique la modification de l'ordre du jour

- ✓ Suppression du point sur le bâtiment de la Cure : Le dossier n'a pas évolué mais un rendez-vous est prévu avec la SEMCODA le mercredi 26 octobre 2016.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 SEPTEMBRE 2016**

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**TRAVERSEE DU VILLAGE DE BENY : OPERATION CŒUR DU VILLAGE**

**1°) Descriptif du projet**

Après plusieurs visites sur site, Christophe TEILLARD, Maire Adjoint, présente à l'ensemble du conseil municipal l'avant-projet de rénovation du cœur du village.

L'ensemble des grandes lignes du projet est désormais figé. Il présente un cheminement doux sur le côté Est, et un aspect végétalisé sur le côté Ouest, avec une mise en valeur du patrimoine. Deux zones limitées à 30km/h ont été définies. Un rétrécissement de la chaussée (préconisé par le Conseil Départemental), des caniveaux de 50 et 30 cm de large en pavés et des mobiliers urbains permettront le ralentissement des véhicules et la protection des piétons. A ce jour, 2 subventions ont été obtenues (DETR du Département et SFIL de l'Etat). Un dossier CDDRA est en cours avec la région Auvergne Rhône-Alpes.

Une présentation publique du projet se tiendra le vendredi 2 décembre 2016 à 19h30 à la salle Garavand.

**2°) Délibération : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement de la traversée du village de Béný**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 avril 2016 relatif aux marchés publics,

**Considérant** la délibération N°11 en date du 2 mars 2016 relative à la validation du programme de l'opération et d'arrêt de l'enveloppe prévisionnelle des travaux à hauteur de 350 000€ HT,

**Considérant** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement de la traversée du village de Béný à ABCD Géomètres Experts, Route de Lyon, 39570 MONTMOROT, SIRET : 41051713000044 pour un taux d'honoraire de 3.7752% impliquant un montant total d'honoraires initial de **13 213 .20€ HT soit 15 855.84€ TTC**,

**Considérant** les études d'avant-projet présentées par le maître d'œuvre fixant le coût prévisionnel définitif des travaux à 412 901.50€ HT soit 495 481.80€ TTC,

**Considérant** que cette évolution de l'enveloppe est due à des évolutions du programme validée par le maître d'ouvrage,

**Considérant** que par application du taux de rémunération sur ce coût prévisionnel définitif, le montant du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est ainsi porté à 15 587.86€ HT, 18 705.43€ TTC, soit une augmentation de 1.42 %.

Le Maire indique qu'il convient de valider les études d'avant-projet présentées, le coût prévisionnel des travaux et la rémunération définitive du maître d'œuvre.

***Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint, du Maire,  
et après en avoir délibéré :***

**VALIDE** les études d'avant-projet présentées par le maître d'œuvre et fixe le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 412 901,50€ HT soit 495 481,80€ TTC;

**FIXE** la rémunération définitive du maître d'œuvre à 15 587.86€ HT soit 18 705.43€ TTC;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre précisant ces éléments,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution.

**3°) EAU POTABLE**

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable financés par le syndicat intercommunal de distribution d'eau Bresse Revermont commenceront en semaine 48 (à plus ou moins une semaine).

**4°) FINANCES**

Maurice MARECHAL, adjoint responsable des finances, donne le compte-rendu de la réunion de la commission des finances du 22 octobre. Il explique les modes de financement et les différentes options d'emprunts. Il présente l'impact des diverses solutions sur le budget d'investissement de la commune pour les années à venir. Il rassure le conseil sur la capacité de la commune à faire face à des travaux imprévus ou à de futurs projets. Il précise que plusieurs banques seront consultées et que les tableaux budgétaires présentés seront adaptés en conséquence pour une validation par le conseil municipal en temps voulu.

***CONTRAT DEVIS SRMI***

Maurice MARECHAL, Maire-adjoint

- rappelle la séance du 03 août 2016 à laquelle le conseil avait validé le devis de SRMI pour le contrat de maintenance de l'école, de la médiathèque et du centre de loisirs correspondant à la prévention, la régie, et le support d'assistance pour un montant TTC de 894 € pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Il propose de mettre ce contrat pour une durée de deux ans alignée sur les autres contrats.

- rappelle la séance du 22 septembre 2016 au cours de laquelle le conseil avait validé le devis de SRMI pour l'abonnement Fortinet F40C, de la sauvegarde du serveur et de la messagerie pour un montant TTC de 1 440 €,

Il indique qu'une erreur a été faite sur le nombre de boîtes de messagerie. Au départ (en 2013), il y avait trois boîtes : maire, adjoints et secrétariat, et à ce jour seules deux boîtes fonctionnent. La boîte du maire n'est plus active vu que l'ordinateur est obsolète, en conséquence SRMI a fait parvenir un nouveau devis pour seulement deux boîtes, ce qui ramène le devis à 1 324.80 € TTC au lieu de 1 440€ TTC.

***Après avoir ouï l'exposé du maire-adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :***

**DECIDE** d'annuler le devis du montant de 1440 € et **ACCEPTE** le nouveau devis (contrat) de SRMI à compter du 1<sup>er</sup> octobre et pour une durée de deux ans pour l'abonnement Fortinet F40C, de la sauvegarde du serveur et de la messagerie pour un montant TTC de 1 324.80 €

**DECIDE** de modifier la durée du contrat de maintenance de l'école, de la médiathèque et du centre de loisirs correspondant à la prévention, la régie, et le support d'assistance pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

***CONTRAT D'ENTRETIEN HOTTE DE CUISINE.***

Bruno BUIRON, Maire-Adjoint, responsable des bâtiments

- indique que le contrat d'entretien pour la hotte de cuisine (maintenance et dégraissage) au nom de l'entreprise IKKEN arrive à échéance au 31 décembre,

- présente leur nouvelle proposition ainsi que celle d'un autre prestataire,
- propose de porter la durée du contrat à trois ans,
- indique que la commission bâtiments a retenue l'entreprise IKKEN,

*Après avoir ouï l'exposé et délibéré, le conseil municipal :*

**ACCEPTE** le contrat d'entretien proposé par l'entreprise IKKEN pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**PRECISE** que le coût s'élève à 468 € TTC

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer ce contrat pour l'entretien de la hotte de cuisine.

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Didier CHARVET, Maire-Adjoint, responsable des associations donne lecture des demandes de subvention auprès des associations selon le critère qui a été défini lors du conseil municipal du 02 mars dernier.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** de verser au profit des demandes reçues :

- ✓ une subvention de 114 € au profit des associations de la Commune : Société de Pêche (ABPSS Association Bény Pêche Sevron Solnan), Chasse, Rugby Club de Bény, Anciens Combattants,
- ✓ une subvention de 57 € correspondant à 50 % de la subvention des associations intercommunale : FNACA, Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles
- ✓ une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bény de 378 € selon les renseignements demandés au précédent conseil municipal,
- ✓ une subvention exceptionnelle au Rugby Club de Bény pour un montant de 200 € (9 voix pour, 3 abstentions et 2 contre),
- ✓ une subvention à l'école de rugby (pour l'habillement) pour un montant de 300 €.

Une réunion avec le rugby club de Bény sera organisée avec le Maire et les adjoints afin d'informer du montant de la subvention exceptionnelle.

### **DEMANDE SUBVENTIONS - AIDES DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'EPANDAGE ET DE SUIVI AGRONOMIQUE EN VUE DE LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES D'EPURATION ISSUES DE LA LAGUNE**

Monsieur le Maire explique que les travaux de curage et l'épandage des boues résiduelles de la lagune de Bény sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- De valider le montant HT (ou TTC si non récupération de la TVA) de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- D'autoriser, pour cette opération de travaux de curage et de l'étude d'épandage et de suivi agronomique, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de Bény et à la lui reverser.
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le Maire indique avoir consulté deux prestataires pour les études : Ager conseil et la chambre d'agriculture

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** de retenir la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour l'étude préalable à l'épandage des boues pour un montant HT de 6 408.50 € , 7 049.35 € TTC et le suivi des boues résiduaire pour un montant de 951.50 € HT, 1 046.65 € TTC,

**VALIDE** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération pour les travaux de curage et l'épandage des boues résiduaire de la lagune de Béný

**SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération,

**AUTORISE**, pour cette opération, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de BENY et à la lui reverser.

**DEMANDE** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain et tous documents concernant l'étude, et les travaux de la lagune de Béný

## **CANTINE SCOLAIRE DE BENY**

### **1°) Reversement participation au salaire de la cantinière**

Didier CHARVET, Maire-adjoint :

✚ présente le bilan du fonctionnement de la cantine scolaire pour l'exercice 2015-2016.

Il est à noter une baisse du nombre de repas servis par rapport à l'exercice précédent (9587 contre 10 144) et une sensible augmentation du coût de revient du repas (1.81€ au lieu de 1.55€ hors coûts de personnel et d'équipements),

✚ rappelle au Conseil Municipal que la cantine scolaire de Béný verse chaque année une participation financière au salaire de la cantinière correspondant à l'excédent apparaissant au bilan : pour cette année, son montant est de 15 000 euros.

### *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**ACCEPTE** le versement d'un montant de 15 000 euros au titre de la participation au salaire de la cantinière,

**AUTORISE** le Maire à signer le titre de recette correspondant.

### **2°) Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

En 2016, les tarifs appliqués sont de 3,50 € pour les enfants et de 4,80 € pour les adultes.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix du repas au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour information, seul le repas de la cantinière est gratuit.

## **DEVIS**

Le conseil municipal prend connaissance des devis acceptés :

**Réfrigérateur de la cantine** : Entreprise CUNY pour un montant TTC de 1 416€ TTC.

**Remorque benne** : Entreprise Top Remorques pour un montant de 2 432.54 € TTC comprenant la bache, le jeu de rehausses grillagées, la plaque minéralogique et l'établissement de la carte grise.

**Borne incendie** : Suite à l'appel des pompiers au sujet d'une borne d'incendie cassée lors d'une manœuvre (grand pré de l'étang), le remplacement de celle-ci s'est imposé rapidement car de l'eau coulait sur la route. Le devis d'un montant de 3 177.84 € TTC sera réglé dans l'opération « matériel ».

**Eglise :** Devis accepté en séance du 12 juillet de l'entreprise BODET pour l'installation de pleins-cintres et de grillage à l'église pour un montant de 2 874.72 € TTC. Il est rappelé que cette somme inclut le traitement du plancher.

**Talkie-Walkie pour l'école :** Décathlon pour un montant de 59.99 € TTC. Ils servent à communiquer entre les deux bâtiments en cas d'attentat ou de confinement.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire fait part du courrier de la trésorerie signalant une anomalie sur l'imputation du compte de l'emprunt de la CAF. Il a été mandaté sur le compte 16411 (emprunts en euros) au lieu du 16818 (autres emprunts–autres prêteurs), et sur les deux exercices comptables précédents. La trésorerie demande une régularisation.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**ACCEPTE** la décision modificative suivante en section d'investissement,

**DEPENSES :** Augmentation du compte 16818 pour un montant de 8 560 €,

**RECETTES :** Augmentation du compte 1641 pour un montant de 8 560 €.

### **FACTURE EAU LOCATAIRE MORELLET**

Bruno BUIRON, Maire-adjoint, responsable des bâtiments rappelle la séance du conseil municipal en date du 04 novembre 2015 concernant le logement de la cure où une fuite d'eau a eu lieu chez Mme MORELLET et M. CUMINET courant septembre 2015.

Une facture de 465.86 € TTC a été réglée à l'entreprise NEVORET pour la recherche de la panne et sa réparation. Les locataires se sont acquittés d'une facture de 800€. Ils ont déposé un dossier de réclamation auprès de la SOGEDO pour obtenir une réduction de celle-ci.

Le Maire-adjoint avait demandé de faire un bilan sur une année pour avoir du recul sur la consommation d'eau habituelle, et à ce jour le locataire communique deux factures :

- en 2015 : 831,20 € de facture d'eau pour 586 m<sup>3</sup> consommés. La SOGEDO a accepté de prendre 458,98€ à sa charge. Les locataires ont donc payé 277 m<sup>3</sup>.
- en 2016 : 202 m<sup>3</sup> consommés, soit 75m<sup>3</sup> de moins qu'en 2015 correspondant à la période de septembre pendant laquelle la fuite n'était pas réparée et représente donc plus que sa consommation effective.

La différence représente 138€68, c'est la somme qu'il pense avoir payé en trop en 2015 pour la fuite qui précède leur arrivée. La différence de 138€68, est la somme qu'ils pensent avoir payée en trop en 2015 pour cette fuite.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** de rembourser au titre d'une participation exceptionnelle de 138.68 €

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**LE MARATHON DU TELETHON :** Le challenge pédestre de la communauté de communes du canton de Coligny organise un marathon par étapes reliant les 9 communes de notre ancien canton, le samedi 3 décembre 2016. (Départ 12 h 30 de Beaupont et arrivée à 17h30)

Il fera étape à Béný vers 14h30 devant la mairie, pour repartir en direction de Villemotier (6,1 km) puis Verjon (2,6 km). Un appel aux volontaires est lancé, un mail sera adressé aux associations de la commune.

**CAMION PIZZA :** A la suite d'un entretien avec Monsieur Ludovic MAURICE, un accord a été donné pour l'activité de vente en camion pizza le jeudi soir de 18 à 21h à compté de février 2017.

**CIMETIERE :** L'entreprise BERSOT a réalisé les travaux de pose des caveaux urnes. Les «cavurnes» mis en place ressemblent à des mini-tombes familiales et sont destinés à recevoir des urnes d'incinération. Le règlement et les tarifs seront arrêtés lors du prochain conseil.

**JEUX ET MOBILIER** : Suite au devis accepté lors de la séance du 8 juin, l'entreprise Jérôme CONCEPT d'Attignat a réalisé les travaux correspondant à la fourniture de jeux et de mobilier aux abords de l'Agorespace et de l'éco-quartier de Dorthan.

**ANTARGAZ** : A la suite d'une information donnée par Françoise CASTEL, conseillère municipal sur la baisse du coût du gaz et après contact avec le fournisseur, la Commune a signé le nouveau tarif soit une baisse de 198€ TTC la tonne (1 248 à 1 040 € la tonne). Pour information, la consommation de 2015 était de 14,742 tonnes soit une prévision de baisse (par rapport à une consommation similaire) estimée à 2 900 € TTC. Un merci à Françoise.

### **INVITATIONS** :

- **Dimanche 30 octobre à 15 h** : le rugby club de Bény reçoit le RC ST ETIENNE dans le cadre du championnat Groupe C du comité du Lyonnais. Un repas avant match est prévu.
- **Vendredi 11 novembre à 10h15** : Cérémonie de commémoration de l'Armistice 1918. Didier CHARVET est désigné responsable de la musique.
- **Samedi 12 et dimanche 13 novembre de 14 à 18 h** : Les journées du Fait Main organisées par la Médiathèque. Le conseil municipal décide d'offrir le pot d'amitié aux exposants le dimanche 13 novembre au soir pour la fin de l'exposition où toute la municipalité est conviée.

**HONORARIAT DE MAIRE** : Suite à l'information donnée lors du conseil du 08 juin 2016, le Maire donne lecture de l'arrêté rectificatif de la Préfecture en date du 15 septembre.

A la demande de l'association des anciens maires et adjoints du département de l'Ain, et par arrêté préfectoral Monsieur le Préfet de l'Ain a nommé Monsieur RODET Georges « Maire Honoraire », pour service rendu de 2004 à 2014 au titre de ses fonctions de maire. Le conseil municipal adresse ses félicitations à Monsieur Georges Rodet.

**TRAVAUX BIEF DU BLETONNAIS** : Le syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Sevron et du Solnan poursuit ses travaux avec l'élagage du bief du Bletonnais, entre Vacon et Fraidègue.

**REPAS MUNICIPALITE + PERSONNEL ET CONJOINTS** : Il est fixé au vendredi 09 décembre. Françoise CASTEL et Bruno GAILLARD sont désignés pour l'organisation.

**DATE PROCHAIN CONSEIL** : Mardi 29 novembre à 20 h.